



# Informations municipales de Val-des-Prés

n° 7, juin 2010

## Mairie Val-des-Prés

Le Serre  
05100 Val-des-Prés

TÉLÉPHONE :  
04.92.21.06.16

TELECOPIE :  
04.92.21.46.46

ADRESSE DE  
MESSAGERIE :  
[mairie@valdespres.fr](mailto:mairie@valdespres.fr)

### Dans ce numéro

Le mot du Maire	1
Environnement	1
Le budget	2-3
Délibérations	4
Urbanisme	4
Etat Civil	4
Fourrière animale	4

Pour des  
informations  
complètes voyez  
notre site Web !

[www.valdespres.fr](http://www.valdespres.fr)

Informations  
touristiques :

[www.claree.fr](http://www.claree.fr)

## LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs années, la commune participe au Concours départemental des villages fleuris. Plusieurs habitants ont déjà été distingués pour le fleurissement de leur maison, de leur jardin ou de leur potager. La commune elle-même, dans son ensemble, a reçu un prix d'encouragement. Mme Anne Merry, décoratrice florale, employée par la commune en été, peut apporter ses conseils aux éventuels candidats.

Fleurir son cadre de vie, pour soi et pour les autres, est un aspect de la protection de l'environnement. Le recyclage des épaves et déchets divers en est un autre (lire l'article ci-après). Les services de la Communauté de communes du Briançonnais collectent tous les mois les encombrants. Pour le reste, les services municipaux peuvent apporter aide et conseil.

Embellir d'une part, éliminer les nuisances d'autre part, deux versants d'une même attention portée à notre environnement. Pas seulement "pour faire joli", mais pour le bien commun.

### REUNIONS PUBLIQUES POUR LA PRESENTATION DU NOM DES RUES

**La Vachette** : vendredi 11 juin à 18 h 30 dans le local du service tourisme

**Le Rosier** : lundi 14 juin à 18 h 30 dans la salle de réunion de la Mairie

**Val-des-Prés** : vendredi 18 juin à 18 h 30 dans la salle de réunion de la Mairie

### OPERATION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le paysage a été transformé par le travail des hommes qui ont cherché à aménager le milieu naturel pour le rendre productif, transmissible, porteur de valeur d'identité (par exemple la création de clapiers dans la vallée). Ce paysage représente aussi un capital provenant du travail des générations précédentes. Chacun porte sa part de responsabilité dans la sauvegarde de celui-ci.

L'extraction de matériaux, les dépôts sauvages en tous genres le long de la Clarée, ferrailles, épaves de voitures, peuvent être ressentis comme une agression profonde de l'identité du paysage. C'est pour protéger et embellir notre cadre de vie que la commune va engager, dès le mois de juin, des actions de sensibilisation pour la suppression de tels dépôts. Les personnes rencontrant des difficultés pour réaliser cet objectif pourront recevoir une aide des services techniques, à condition de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Conformément au code de l'environnement, articles L 541-1 à L 541-6, chaque contrevenant sera, dans un premier temps, averti par courrier qu'il est en infraction, et passible de sanctions prévues par l'article L 514-3 du code de l'environnement.

Dans un second temps, une action sera engagée avec l'aide de la gendarmerie nationale pour faire exécuter la mise en demeure. Améliorons ensemble la qualité environnementale de notre vallée, par des gestes simples. Nous sommes certains que vous serez sensibles à ce message et nous comptons sur vous tous pour donner à nos visiteurs un cadre de vie agréable, digne d'une vallée classée.

Jean-Louis GONON

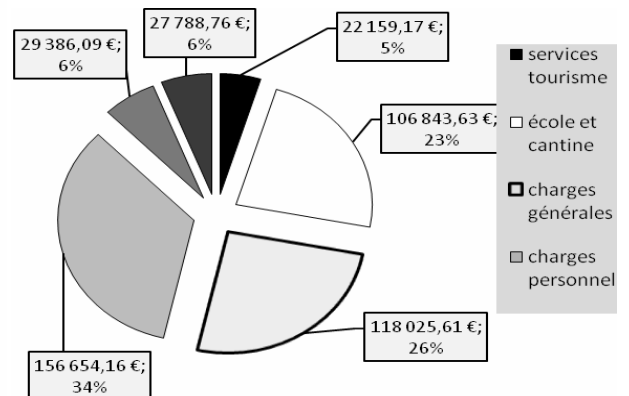
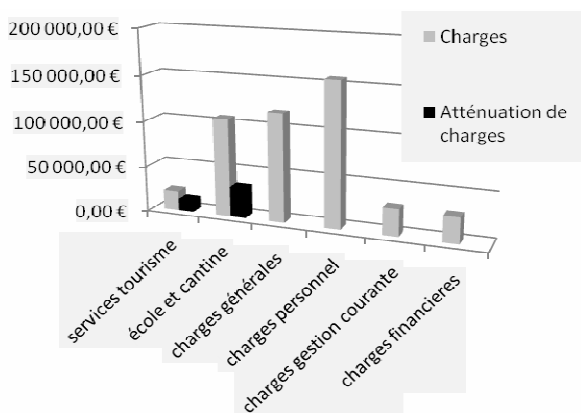
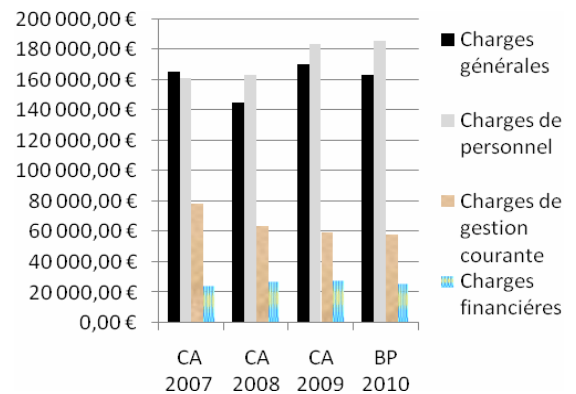
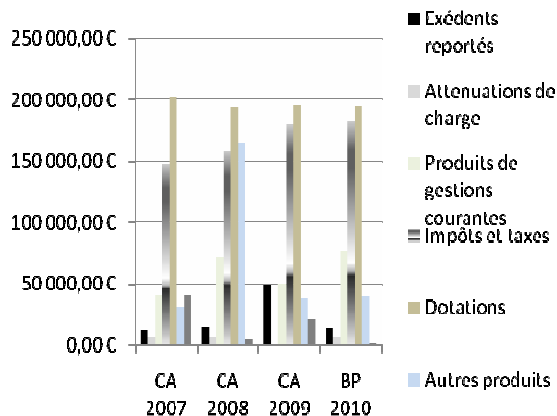
## LE BUDGET

Nous avons voulu le plus simplement possible et avec le plus de transparence vous présenter l'état financier de la commune, les mesures mises en place pour l'améliorer, ainsi que les projets d'investissement que nous voulons mettre en œuvre avec comme objectif: l'amélioration de nos ressources et la baisse de notre endettement. Le compte administratif 2009 s'élève en recettes à 534 K€ et en dépenses à 442 K€.

Nos charges courantes sont supérieures à la moyenne, elles représentent 77% de nos ressources alors que la moyenne pour des communes similaires est de 74%; nous étions à 84% en 2008. Une petite amélioration due à un effort fait sur le poste des charges de gestion courante mais insuffisante, car notre budget est handicapé par des charges de personnel qui représentent 34.5% de nos ressources et 42% de nos dépenses alors que la moyenne est de 41%.

Cette augmentation du poste salaires est due à la création de deux postes administratifs à mi-temps : un pour les besoins liés à la surcharge de travail occasionnée par les tâches supplémentaires demandées par l'Etat et par une augmentation de la population, et prévu pour remplacer un départ à la retraite ; l'autre pour le service tourisme, qui comme vous l'avez constaté est une réussite, puisque nous avons un service autonome, avec un site internet qui ne nous coûte, ressources et charges confondues, que 9 K€, somme que nous donnions à l'OT de Montgenève pour nous héberger. Avec les projets de développement que nous mettons en place (visites audioguidées, livret jeux...) ainsi que l'augmentation du nombre des adhérents ce service devrait pouvoir encore réduire ses coûts.

En conclusion cette augmentation du poste des salaires est compensée par la baisse des charges que nous avons et une augmentation des recettes induites. À noter aussi que pour pouvoir garder la dotation de l'état de commune touristique, il est impératif que nous ayons un OT classé, dont le service tourisme est l'embryon nécessaire. Cette dotation est de 40 K€, ce qui n'est pas neutre pour notre budget.

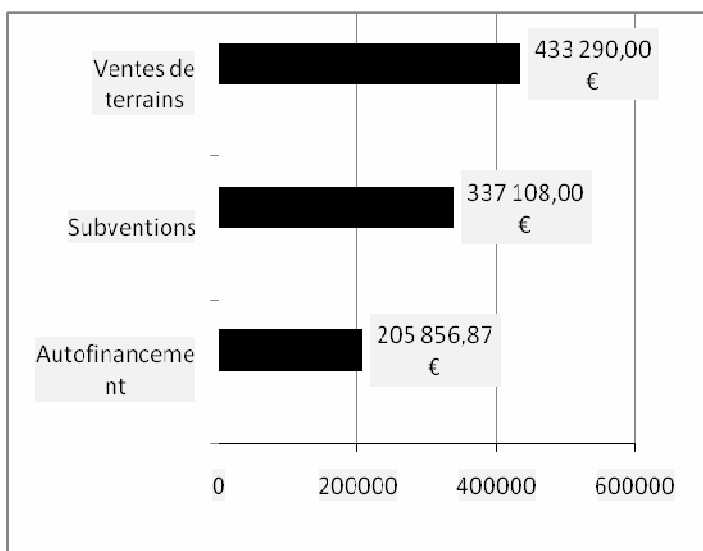


Or nos ressources sont faibles. La location des gîtes et le produit des forêts sont nos seules ressources hormis la fiscalité. Ceci est insuffisant, compte tenu de nos charges pour assurer l'autofinancement nécessaire à nos investissements, d'autant plus que nous sommes endettés jusqu'en 2036. Notre taux d'épargne est proche de 0% alors qu'il devrait être près de 7% et notre capacité de désendettement devrait être de 15 ans alors qu'elle est de 26 ans. Nos investissements pour les 15 années à venir seront donc limités au minimum sauf dans le cas d'investissements de type patrimonial qui nous permettraient d'augmenter nos ressources, même en ayant recours à l'emprunt (pour un euro remboursé un euro de recette généré) afin de ne pas accentuer le déséquilibre. Des projets sont en cours dans ce sens : amélioration de la gestion et des prestations du camping, création d'une pico-centrale, réhabilitation de bâtiment communaux... Ces projets étant accompagnés par des mesures d'économie générale en € constant sur les postes où nous pouvons encore agir, en particulier sur les charges de gestion courantes et dans une moindre mesure les charges générales (limitation de l'éclairage public..) ceci afin de rétablir notre capacité d'épargne.

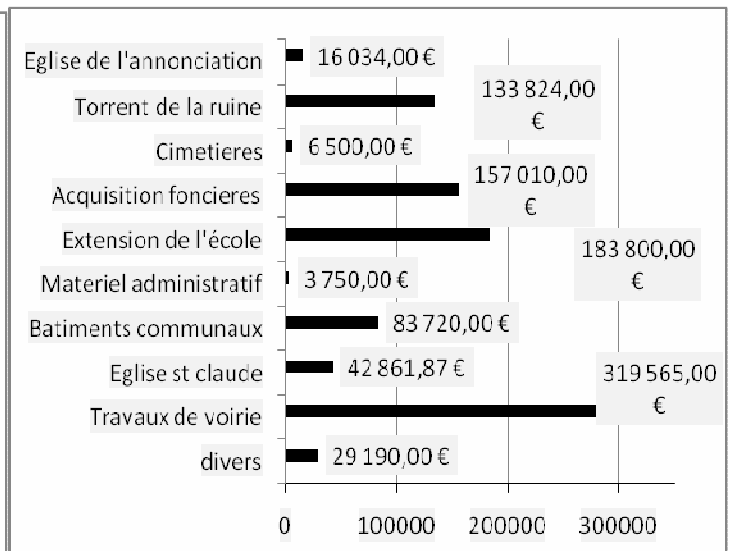
Thierry AIMARD

## LES INVESTISSEMENTS

### RECETTES

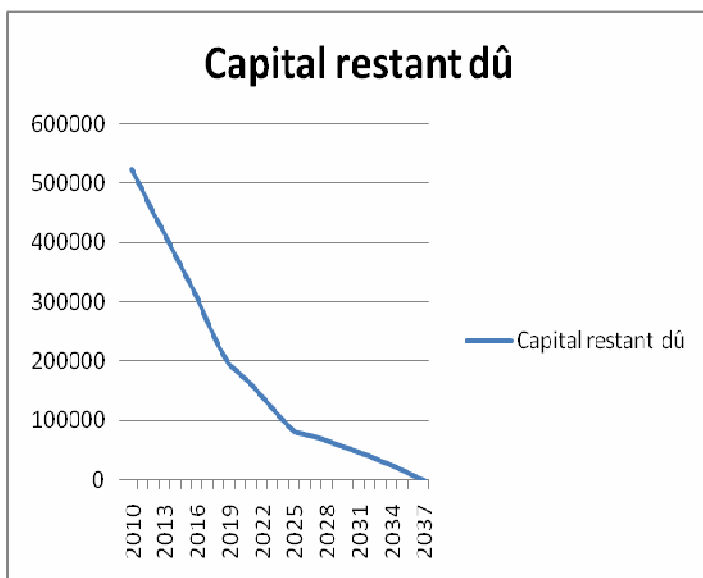


### DEPENSES

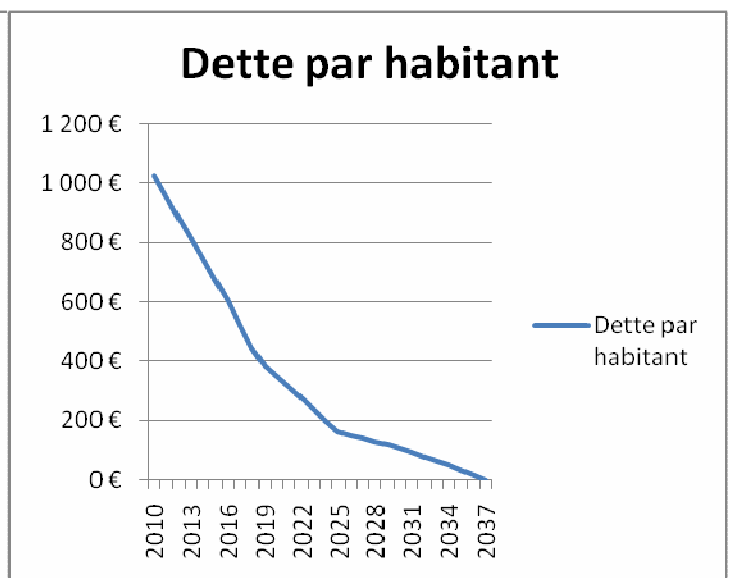


## LA DETTE

### Capital restant dû



### Dettes par habitant



## Ouverture Mairie

Au public :  
Lundi, mercredi,  
vendredi  
de 13 h 30 à 17 h 30

M. le Maire et les  
adjoints : sur  
rendez-vous

## Ouverture Bibliothèque municipale

A La Vachette :  
Lundi et vendredi  
de 17 h 30 à 19 h  
et le samedi  
de 15 h à 17 h

La bibliothèque n'est  
pas ouverte les jours  
fériés

## Ouverture Déchetterie du Refour

du 1/04 au 15/09

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi, vendredi :  
de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi :  
de 9 h 30 à 12 h

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Le 29 mars 2010

- Délégation de service public pour le gîte d'étape
- Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts
- Convention avec le SDIS pour mise à disposition de personnel
- Règlement amiable du litige de propriété avec la commune de Briançon
- Autorisation de passage pour la parcelle C 311 sur les parcelles communales C310 et C 309
- Location de la salle à l'arrière du four de Pra Premier
- Comptes de gestion 2009 du trésorier
- Comptes administratifs 2009
- Affectations des résultats 2009
- Taux des contributions directes 2010
- Budgets primitifs 2010

### Le 10 mai 2010

- Attributions de la mission d'étude de danger sur le projet de digue sur le torrent de la Ruine et de la mission d'étude d'impact pour l'autorisation de défrichement
- Cession gratuite de la parcelle C 1221 au Conseil Général pour les travaux de surlargeur de la route départementale
- Remise gracieuse de pénalités de retard pour taxes d'urbanisme
- Conventions avec le CPIE Haute Durance pour la location des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages des Arcades et pour l'entretien des villages en 2010
- Participation aux frais d'acte de constitution de servitudes pour la vente de la parcelle E 1239
- Acquisition de la parcelle D 227
- Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de voirie 2010
- Travaux de restauration des intérieurs des bas-côtés de l'église Saint Claude : Convention avec la DRAC, demande de subvention à l'Europe.
- Participation au Fonds de Solidarité pour le logement du Conseil Général

## URBANISME

### Permis de construire :

- PC 01/10 accordé le 16 avril 2010 à M. René MERLE au Rosier pour 2<sup>ème</sup> bâtiment de 4 logements de tourisme
- PC 03/10 accordé le 17 mars 2010 à M. LONGIN pour maison individuelle à Peyre Rouye à La Vachette

### Déclarations préalables :

- DP 03/10 accordée le 17 mars 2010 à M. ARTAUD à Pra Premier pour pose de panneaux photovoltaïques sur toiture
- DP 04/10 accordée le 17 mars 2010 à Mme GRANIER à La Vachette pour réfection de toiture
- DP 05/10 accordée le 14 avril 2010 à M. MAYNADIER pour création de 3 lots à bâtir sur parcelles CHARDON et OURNAC au Champ du Pin à La Vachette
- DP 07/10 accordée le 30 avril 2010 au S.I.E.B. pour un poste de transformation au Rosier
- DP 10/10 accordée le 28 avril 2010 à M. Georges LAMBERT à La Vachette pour réfection de toiture
- DP 11/10 accordée le 10 mai 2010 à Mme FISCHER à La Vachette pour fenêtre et bardage pignon en partie haute.

## ETAT CIVIL

Naissance de Youri Léo TARNOWKA, le 17 avril 2010, fils de Serge TARNOWKA et de Laure BROCHIER

### Décès

- Madame Marie Louise ALLIEY, veuve MERLE, le 22 mars 2010
- Monsieur René BARTHELEMY en mars 2010.

## LA FOURRIÈRE ANIMALE

Les collectivités ont l'obligation d'intervenir et d'intercepter tout animal divaguant sur le domaine public. La fourrière animale intercommunale intervient soit lors de campagnes de capture requises par les mairies à date fixe, soit par des tournées effectuées de façon aléatoire.

Si l'animal est tatoué ou muni d'une puce électronique, il sera identifié auprès du fichier central canin, et le propriétaire sera contacté. S'il n'est pas identifiable, il sera nourri, soigné et obligatoirement identifié par la pose d'une puce ou tatoué. Les frais de vétérinaire, en sus, s'élèvent à environ 70 €. Le maître a huit jours ouvrables pour réclamer son compagnon. Les frais de capture de 70 € et éventuellement de pension de 10 € par jour, doivent être réglés avant la restitution de l'animal. Une fois ce délai expiré, le chien est remis, s'il est adoptable, à la Société Protectrice des Animaux.

Dans ce cadre, la mairie de Val-des-Prés, a sollicité le service pour des campagnes régulières, la première étant programmée le mardi 8 juin.